

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY**

### **Enquête publique relative au projet de révision de la carte communale de Prunet**

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision de la carte communale de Prunet.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, du lundi 9 mai 2016 au vendredi 10 juin 2016 inclus.

Ont été désignés par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

- M. Roger GAUDY, en qualité de Commissaire enquêteur titulaire ;
- M. Mathieu LEPOIVRE, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Prunet et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou bien les adresser au Commissaire enquêteur par écrit à la Communauté de communes du Pays de Montsalvy.

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie de Prunet les :

- Lundi 9 mai 2016 de 8h30 à 12h00
- Samedi 21 mai 2016 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 10 juin 2016 de 8h30 à 12h00

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Prunet un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après l'enquête, et en cas d'avis favorable, le projet de révision de la carte communale, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire puis transmis au Préfet du Cantal pour approbation.